

Coordonnateur pédagogique AESH (COSH)

MISSIONS

Les principales missions sont :

- Assurer le lien fonctionnel entre les deux enseignants référents handicap chargés des PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) et le service administratif du pôle départemental ;
- Suivre les décisions d'attribution et les opérations d'affectation des aides humaines en lien avec la commission des Droits et de l'Autonomie (CDAPH) de la MDPH et le service de gestion des AESH de la DSDEN ;
- Gérer la base de donnée départementale AESH ;
- Organiser et participer au recrutement des AESH ;
- Contribuer à la formation des AESH ;
- Assurer le suivi des appels téléphoniques, des courriers et des courriels ;
- Assurer le suivi et l'évaluation du dispositif en lien étroit avec les deux ERH PIAL et avec les services gestionnaires de la DSDEN et du rectorat ;
- Renseigner les enquêtes statistiques et alimenter le tableau de bord départemental.

PROFIL

L'enseignant, coordonnateur AESH, doit faire preuve :

- d'une bonne connaissance du système éducatif ;
- d'une bonne connaissance de la SEGPA et des modalités d'orientation vers l'Enseignement Général et Professionnel Adapté ;
- connaissance des mesures d'aide à la compensation du handicap et d'orientation vers la MDPH ;
- d'une bonne connaissance des textes relatifs aux AVS/ AESH et au PIAL ;
- d'un grand sens des relations humaines et de la communication ;
- aptitude au travail en équipe et avec des partenaires variés ;
- de qualités de rigueur et d'organisation ;
- capacité à analyser, à formuler des propositions et à organiser des synthèses ;
- capacités d'adaptation.

CARACTERISTIQUES DU POSTE

Ce poste est en priorité réservé aux professeurs titulaires d'un CAPPEI (ou son équivalent).

Il requiert une bonne maîtrise des technologies usuelles de l'information et de la communication et quelques notions de bureautique.

L'enseignant(e) coordonnateur AESH dispose d'un bureau à la DSDEN. Ses premiers interlocuteurs sont les IEN-ASH.